

## PLAN DE PROTECTION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

### Règles à respecter dans les bâtiments du Conservatoire

Valable dès le 10 janvier 2022

- Les élèves, les enseignant·e·s et les collaborateur·trice·s **se lavent les mains en entrant et en sortant** du Conservatoire. Des solutions hydroalcooliques sont également disponibles dans chaque studio et à l'entrée des bâtiments. Les élèves doivent avoir les mains propres avant d'utiliser les instruments.
- Le **télétravail est obligatoire**, dans la mesure du possible, pour l'équipe administrative et pour les réunions avec le corps enseignant. Le masque est obligatoire dans les locaux partagés.
- Le **certificat Covid 2G** (vaccination complète ou guérison) **est obligatoire à l'intérieur des bâtiments** pour toute personne dès 16 ans, à l'exception des employé·e·s, des enseignant·e·s et des élèves qui suivent un cours individuel. Ce même certificat est obligatoire pour tous les élèves dès 16 ans qui suivent un cours collectif.
- **Dès l'âge de 12 ans, le port du masque est obligatoire** pour tous à l'intérieur des bâtiments. Il est recommandé dès l'âge de 8 ans. En plus du port du masque, les enseignant·e·s et employé·e·s sans certificat Covid sont tenus de respecter la distance (1,5 m).
- **Lors des cours individuels** : masque obligatoire pour l'enseignant·e et l'élève dès 12 ans, recommandé dès 8 ans. Non obligatoire si l'élève ET l'enseignant·e disposent d'un certificat Covid 2G+. Cette règle s'applique aussi pour les cours de chant, et à défaut de certificat 2G+ une paroi de séparation doit être utilisée.
- **Lors des cours individuels d'instruments à vent** : masque obligatoire pour l'enseignant·e et l'élève dès 12 ans, sauf lorsqu'ils jouent. L'enseignant·e doit utiliser une paroi de protection sauf s'il dispose d'un certificat 2G+. Dès 16 ans pour l'élève, cette paroi est obligatoire à moins que l'enseignant·e ET l'élève ne disposent d'un certificat 2G+.
- **Lors des cours collectifs** : masque obligatoire pour l'enseignant·e et l'élève dès 12 ans, recommandé dès 8 ans. Jusqu'à 16 ans, si le masque ne peut être porté (instruments à vents), les distances de 2 m vers l'avant et 1,5 m de côté doivent être respectées ou des parois de protection utilisées. **Dès l'âge de 16 ans, les élèves doivent disposer d'un certificat Covid 2G, et 2G+ si le masque ne peut être porté (instruments à vent).**

- La **vérification des certificats Covid** est confiée au corps enseignant pour chaque situation où le certificat Covid est requis.
- Dans la mesure du possible, **les parents évitent d'entrer dans les bâtiments** du Conservatoire et prennent contact avec le secrétariat par téléphone et/ou par e-mail pour toute question, à l'exception des parents de jeunes enfants.
- Les enseignant·e·s sont responsables de **désinfecter** régulièrement les surfaces. Si les instruments sont utilisés par plusieurs personnes, ils doivent être nettoyés avec un désinfectant.
- Entre chaque élève, les enseignant·e·s ouvrent la fenêtre de leur studio pour **l'aérer** de manière efficace.

La Direction